

# La startup Riffit soupçonnée d'avoir arnaqué ses investisseurs

*La startup niçoise Riffit est dans le collimateur des autorités françaises et son CEO a été placé en détention provisoire, mis en examen pour escroquerie. La jeune pousse avait levé 4 millions d'euros en prévenant sur un site de financement participatif des produits... qui n'ont jamais vu le jour.*

Temps de lecture : minute

---

16 mars 2018

Theranos ferait-elle des adeptes ? La startup américaine, dont la fondatrice a été cette semaine forcée de démissionner et interdite de diriger une entreprise pendant 10 ans, n'est pas la seule à utiliser de la poudre de Perlimpinpin pour se faire une place sous les feux de la rampe de la scène startup. Comme l'ont révélé hier soir nos confrères de Nice Matin, la jeune pousse tricolore Riffit est elle aussi dans le collimateur des autorités - françaises cette fois, soupçonnée de n'être qu'un écran de fumée destiné à lever des fonds. Son CEO, Lucas Goreta, a été mis en examen pour escroquerie et placé en détention provisoire.

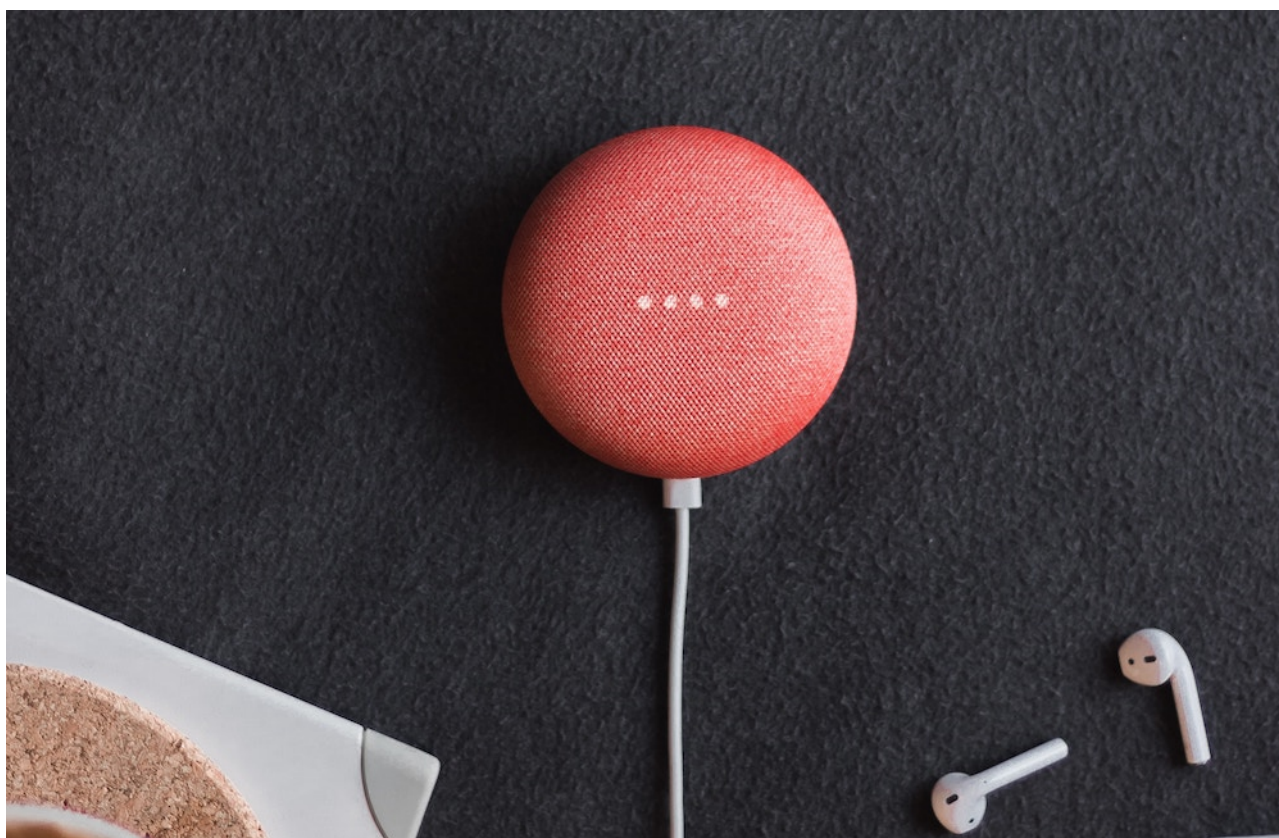
Le système était bien rôdé, quoi qu'un peu grossier : Riffit proposait plusieurs produits (bracelet connecté, robot éducatif...) en prévente via une campagne de crowdfunding en royalties lancée sur un site lancé spécifiquement à cet effet par le fondateur et promettait à ses futurs clients et investisseurs de leur reverser 15% des recettes des ventes. La startup avait ainsi levé 4 millions d'euros. Sauf que les produits n'ont jamais vu le jour. Sans cesse repoussée, la mise sur le marché des pépites technologiques n'aurait en fait jamais été à l'ordre du jour.

Le dirigeant n'en est pas à son coup d'essai. Le journal local rappelle qu'il

avait déjà été condamné en 2007 à 18 mois de prison et 5 ans d'interdiction de diriger une entreprise pour avoir alors escroqué plusieurs centaines de personnes à l'aide d'une pyramide de Ponzi, notamment utilisée par un certain Bernard Maddoff.

## De l'art de crédibiliser une arnaque

Cette affaire jette une lumière crue sur les dérives de l'écosystème qui se prétend innovant mais dans lequel il peut être difficile de différencier un produit véritablement révolutionnaire d'un gadget proche de l'arnaque. Une tendance particulièrement marquée dans le secteur des objets connectés, terreau à bad buzz.



À lire aussi

Objets connectés : Bienvenue dans le royaume de l'inutile et de la poudre aux yeux

Le financement participatif a plusieurs fois été mis en cause dans des

dossiers qui confinaient à l'arnaque. Que la startup subisse des difficultés de gestion ou que le dirigeant soit véritablement de mauvaise foi, le résultat est *in fine* le même : les clients ne voient jamais la couleur des produits qu'ils ont contribué à financer et les investisseurs n'ont plus que leurs yeux pour pleurer sur leur crédulité. Dès 2015 et l'arrivée d'entrepreneurs véreux sur les plateformes, ces dernières se sont mobilisées pour faire le ménage dans les rangs et crédibiliser leur offre... mais le cas de Riffit prouve qu'il est impossible de s'assurer à 100% du sérieux d'une campagne.

D'autant que la startup s'est donné les moyens de briller aux yeux de potentiels investisseurs. Elle avait notamment été sélectionnée par la French Tech pour participer au CES, le salon de référence mondiale en matière d'objets connectés, et y avait même décroché deux prix ! L'arnaque Riffit porte un coup au rayonnement du CES et à la stratégie française d'y envoyer chaque année plus de pépites... ou d'entreprises qui se prétendent l'être. Parier sur la qualité sera peut-être une meilleure stratégie pour les années à venir.

---

Article écrit par Geraldine Russell